



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2018

Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-huit

Le : treize mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Marie Laurencin,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2018

Sous la Présidence de Madame CHADOIN Annick, Maire

PRESENTS : Annick CHADOIN, Didier TESCHER, Mireille TESSIER, Jacques MIGOZZI, Sylvie DEBIAIS, Véronique BAILLON, Daniel LAPLAUD, Patrice JOFFRE, Corinne FUSEAU, Sandra TOURNOIS, Fabrice COMES, Joëlle PASCAL, Martine VILLENEUVE, Ghislaine LAMOURIC, Nadine BURGAUD, Brigitte SIMONNEAU, Pascal LAFARGE, Thierry BAUDRY.

ABSENTS EXCUSES : Nadia FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS, Pascal PENNY, Christophe PEYMIRAT, Spyros DELEMIS, Denis MALABOU, Dimitri BARRUCHE.

PROCURATIONS : Brigitte TOURET à Sandra TOURNOIS, Pierre MAYAUDON à Didier TESCHER, Catherine ROLLET à Nadine BURGAUD.

Secrétaire de séance : Joëlle PASCAL

Ouverture de séance : 20h10

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Interventions

Sylvie DEBIAIS :

Le dernier vote par rapport aux délégués des écoles : étant donné que l'on a voté pour deux personnes, cela ne veut pas dire que l'on a voté à l'unanimité.

Sur des propos qui m'ont été attribués, à la fin de la page quinze, « j'ai rencontré lors d'une permanence le président du Basket », ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. J'ai dit que j'avais rencontré le vice-président du Basket, Monsieur Fayette.

Madame BAILLON :

Une autre remarque par rapport à ce que dit également Madame DEBIAIS, lors de la rencontre avec la CCI, il est mis entre guillemets be too see. Cela ne s'écrit pas comme cela. Cela s'écrit B to C (Business to consumer).

Monsieur MAYAUDON :

Cela concerne l'absence de mon intervention concernant les motifs d'absence, entre les absences donnant lieu à déduction et les absences ne donnant pas lieu à déduction. Je faisais la remarque que cela est surprenant que les congés longue maladie et longue durée. L'intervention n'a pu être enregistrée dans son intégralité, un problème lors de l'enregistrement est intervenu.

Madame SIMONNEAU :

Mettre une commission des Finances juste avant une séance de Conseil Municipal, pendant les vacances, cela était à voir au prochain Conseil, cela n'a pas été mis au procès-verbal.

Monsieur Tescher avait dit que cela avait déjà été fait, pendant les vacances, avec l'ancien mandat. Après vérification cela n'a été fait qu'une seule fois en six ans.

Monsieur MIGOZZI :

Intervention sur l'étang de Guillot : J'avais dit en clair, « ne pas avoir pris ses responsabilités en 2010, c'est d'une certaine manière aujourd'hui en 2018 nous condamner à une situation qui relève, de ce que les psychologues appellent..., vaudrait mieux mettre le double bind au lieu du double bing ». Cela veut dire globalement que l'on se débat avec une contradiction insoluble.

Adopté à l'unanimité.

Intervention :

Madame BURGAUD :

Notre groupe souhaite répondre aux propos de Monsieur Migozzi lors du Conseil Municipal du 22 février.

Dans un premier temps, nous considérons ces propos dénués de fondements, et surtout diffamatoires.

Pour les propos suivants : « bombe à retardement – son premier magistrat n'a pas pris la pleine mesure du dossier – qui relève de l'urgence » comment pouvez-vous en séance publique Monsieur Migozzi porter de telles accusations ? En effet, il me semble qu'en 2010, vous ne faisiez pas partie du Conseil Municipal ?

Sans attendre les résultats du bureau d'études, pour peut-être faire le buzz vous avancez des chiffres disproportionnés : 734 000 € au lieu de 555 730 €.

Depuis 2008, la majorité en place se préoccupait de la situation du barrage de Guillot :

04/12/2008 : vidange de l'étang

Suite au vidage, le 2 juin 2008 le bureau d'ingénieurs ISL a remis un diagnostic.

Nous vous redonnons l'avis général du bureau : « la chaussée de Guillot est un ouvrage en maçonnerie en état moyen, mais qui ne présente pas désordre structurels majeurs ».

Le 04/11/2011, il faut refaire l'enduit intérieur en raison de petites fuites, mais de l'avis du technicien de la ville de Limoges, il n'y a pas d'urgence.

Le 22/11/2012, Monsieur Izard a reçu Limoges Métropole pour l'étude et le financement des travaux de réparation des berges de l'étang de Guillot.

Et vous, Monsieur Migozzi à part tenir des propos mensongers, qu'avez-vous fait exactement ?

Vous avez demandé au bureau d'études SOCAMA de faire une étude, comme la majorité précédente l'avait fait avec le cabinet ISL.

Au-delà de votre posture politique, nous souhaitons un véritable débat sur l'avenir de l'étang de Guillot.

Je laisse Didier TESCHER qui connaît mieux le dossier que moi vous rappeler certaines évidences : Concernant les conclusions du rapport d'ISL, je pense que nous n'avons pas lu le même rapport, puisque les conclusions disent qu'en cas de pluies exceptionnelles, la rupture de barrage est probable. Comment peut-on dire, alors qu'il y a une rupture de barrage probable, que le dossier ne présentait pas de danger imminent, alors peut-être que si l'étude a été faite, au mois de juillet, en période de sécheresse, il n'y avait pas de danger imminent, mais j'imagine que la majorité précédente n'avait pas de compétence particulière en météorologie qui lui permettait d'estimer par avance qu'il n'y aurait pas de pluie exceptionnelle dans la décennie à venir. Donc je crois vraiment, sincèrement, nous le pensons tous, que ce dossier a été traité avec la plus grande légèreté, que l'on a mis en péril, la vie des populations qui habitent en aval du barrage en question et par ailleurs l'étude que nous avons confiée à la SOCAMA n'est pas une étude à proprement parlé, c'est la maîtrise qui leur a été confiée pour procéder aux travaux du barrage, ce que votre majorité aurait du lancer au cours du mandat précédent.

Madame SIMONNEAU : *Sauf que, en quatre ans, rien n'a encore été fait.*

Monsieur TESCHER : *Si, on a pris un cabinet pour faire la maîtrise d'ouvrage.*

Madame SIMONNEAU demande, au vu des fortes pluies de ces derniers temps, si on a ouvert les vannes pour vider un peu l'étang, et demande qui l'a fait.

Monsieur TESCHER : C'est l'Association des amis de Guillot qui s'occupe de la maintenance de l'étang qui veille « au grain » pour notre compte. Par, ailleurs Monsieur PERY s'est rendu sur place lors des fortes pluies, puisque cela s'est passé notamment pendant les fêtes de fin d'année, pour constater que la situation était préoccupante.

Nous nous préoccupons de la situation et maintenant que l'assistance de la maîtrise d'ouvrage a rendu son travail préparatoire, nous allons pouvoir lancer dès cette année les premiers travaux qui vont mettre en sécurité les gens qui habitent en aval du barrage car la question est toujours pendante, le risque est toujours avéré et Madame CHADOIN comme Monsieur IZARD, probablement, risqueraient, comme il est arrivé au Maire de la Tremblade, je crois, une peine de prison en cas de catastrophe. Et à mon avis, cela est très personnel, cela serait tout à fait justifié pour Monsieur IZARD et ce serait tout à fait injuste pour Madame CHADOIN.

Madame TESSIER : C'est un dossier qui est très important. Ce sont des questions très importantes qui sont soulevées qui méritent que l'ensemble des élus soient au même niveau d'informations pour pouvoir en débattre et je pense là que nous sommes à l'inverse de l'ordre du jour, nous sommes dans les questions diverses alors que l'on devrait débattre sur le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur MIGOZZI : Je ne veux pas une fois encore détourner le débat important qui nous attend ce soir sur l'orientation budgétaire 2018 par la perpétuation de veines polémiques. Je rappelle un certain nombre de données qui pèsent lourdement sur notre réflexion budgétaire cette année. Il y a un dossier, dont l'importance en matière de sécurité mais aussi en matière budgétaire, a été sous-estimé depuis des années, qui aujourd'hui hypothèque notre marge de manœuvre en tant qu'élus souverains, donc je le rappelle, je le rappelais aussi la dernière fois et je le rappelle ce soir dans le cadre d'une discussion budgétaire, ce qui pour autant n'enlève en rien la gravité de la situation qui pourrait mettre en péril des vies humaines. Maintenant je trouve quand même un peu, je dirais pour le coup quand même abusif, la remarque de Brigitte SIMONNEAU qui consiste à nous dire, « pour une situation que vous qualifiez d'urgent, vous n'avez rien fait en quatre ans ». Mais nous n'avons peut-être rien fait, mais rappelez vous de votre première réaction collective et collégiale lorsque nous avons abordé ce dossier, vous avez minimisé l'importance de la situation, vous avez balayé d'un revers de mains les informations tangibles que nous vous amenions et qui rappelaient effectivement depuis l'orée des années 2009-2010, il y avait là un problème grave qui n'avait pas été pris en charge sérieusement par les élus municipaux. J'entend bien que vous soyez, on ne peut plus fidèles au précédent premier magistrat de la commune, mais en l'occurrence, encore une fois, sur cette orientation qui est pourtant majeure, l'essentiel du Conseil Municipal, lors de la précédente mandature n'avait pas été informé et que ce dossier avait été d'une certaine façon géré de manière régaliennne et confidentielle en tout petit comité. Nous on prend le parti inverse, on met tout sur la table, on invite tous les conseillers municipaux à la réunion de remise de conclusions du cabinet SOCAMA, assistant en maîtrise d'ouvrage, qui, est c'est vrai, il faut le reconnaître, nous a au moins rasséréneré pour une chose, sur le plan financier effectivement leurs estimations revues à la baisse sont inférieures à celles que j'annonçais la fois dernière. Cela je ne pouvais pas m'en douter, la précédente addition dont nous disposions se montait bien à plus de 700 000 €. Si maintenant cela a été revu, c'est aussi parce que le cabinet SOCAMA, je n'ai pas assisté à la réunion mais je me suis un peu informé, c'est aussi parce que le cabinet SOCAMA a revu sa copie en matière d'aménagement du bassin de décantation qui est obligatoire pour procéder à la vidange et parce qu'il on trouvait un moyen moins coûteux de faire parvenir les engins de chantier au plus près de l'ouvrage de construction en passant par le fond du lac, mais cela on ne pouvait pas s'en douter. Pour cela soyez un peu honnête intellectuellement dans les arguments que vous avancez pour nous décrier. Tenez votre rôle de position, cela est votre droit, restons dans les limites du raisonnable et de l'honnêteté intellectuelle.

Madame BURGAUD : Il me semble que vous, vous ne l'avez pas été. Tout à l'heure Monsieur TESCHER a dit quand même des paroles, je pense que pour un élu, dire, cela aurait été justifié qu'il aille en prison, je pense que c'est très grave.

Monsieur TESCHER : Vous déformez mes propos, mais cela n'est pas grave.

Madame TESSIER : Cela peut durer toute la soirée, je souhaite qu'il y ait une réunion de travail sur ce sujet.

Madame SIMONNEAU : Je souhaiterais qu'il y ait une réunion sur l'étang de Guillot, à 20 heures de façon que tout le monde puisse participer, à 18h 30 il y a ici des personnes qui travaillent encore et qui ne peuvent pas être libres.

Monsieur MIGOZZI : Je suis entièrement d'accord, mais nous encore nous jouerons la carte de la transparence de l'information à tous.

Madame CHADOIN : On termine se débat, et nous passons au Débat d'Orientations Budgétaires.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, il faut parler de l'environnement économique et financier mondial

J'en ai fait un petit résumé.

Dans la zone euros, la croissance devrait être de 2,1 % en 2017 et de 2,9 % en 2018.

On constate une baisse du chômage, c'est le plus faible depuis 2009.

La consommation est en hausse. Il y a une augmentation des exportations.

Ce qui reste à voir, c'est si cette croissance va se concrétiser ou pas.

Deuxièmement le contexte économique français.

La prévision du déficit public est revue à la baisse -2,9 % du PIB contre 3 % attendus.

La croissance du PIB devrait s'établir à + 1,7 %. Cependant en 2018 les impôts, la taxe d'habitation, les impôts sur les sociétés, les prélèvements forfaitaires sur les revenus du capital et la réforme de l'ISF, baisseront de 10 milliards d'euros. Mais cette baisse devrait être contrebalancée par l'évolution spontanée des recettes.

Une partie des économies va se faire par la suppression de fonctionnaires, par exemple, la suppression des contrats aidés, sur le logement avec la baisse de APL, les transports, avec le gel des grands projets d'infrastructures.

Voilà pour le contexte économique français.

Le contexte local

La prise en charge progressive de la taxe d'habitation, pour 80 % des ménages, et le transfert aux régions d'une fraction de la TVA. Ces mesures vont à l'encontre des droits des collectivités locales à s'administrer librement par des conseils élus.

La DGF.

Enfin une stabilisation, mais si les dépenses de fonctionnement augmentent, il y aura pour certaines municipalités, un malus sur la DGF. Nous pouvons y prétendre, mais ce n'est pas normalement pour des communes de notre strate.

Il y a aussi le jour de carence et la non revalorisation de l'indice pour les fonctionnaires.

Il y a la hausse de la CSG.

Focus sur le secteur communal

Une santé inégalée en 10 ans. Des équilibres bilanciaux respectés. Des fonds de roulement de trésorerie abondés à 800 000 €. Les produits réels évoluent favorablement plus rapidement que les charges.

La CAF est en redressement, + 23 %, et assure la couverture du remboursement de la dette en capital.

L'endettement diminue. On a plus remboursé, 462 000 €, qu'emprunté, 280 000 €.

Le délai d'extinction de la dette est de maintenant 8 ans et 9 mois.

Voilà le bilan pour notre commune.

Un fonctionnement qui se stabilise, les ressources fiscales progressent de 1.75 %.

La DGF et les autres dotations stagnent.

Les autres produits augment pour la troisième année consécutive.

Les dépenses : Un plan d'économie en œuvre.

Les charges du personnel : Elles augmentent de 5,4 % contre +de 10 % les années passées.

Les autres charges réelles représentent 27 %.

Les contingents, participations et subventions, stagnent.

Les charges financières subissent une très forte augmentation en 2017.

Prise en charge de l'ICNE, l'intérêt couru non échu.

Pour les dépenses de fonctionnement : 4 770 498 + 093 % par rapport à l'objectif.

Les recettes de fonctionnement : 4 508 870, soit + 2.99 % de plus par rapport à l'objectif.

C'est-à-dire en résultat net, après report du résultat 2016, 768 000, 22 €.

Les dépenses : 888 595 €

Les recettes : 871 962 €

Un déficit de 101 192. Déficit reporté.

L'affectation des résultats : 220 000 €. Soit un résultat net de 102 175 €.

Pour les restes à réaliser : des dépenses de 483 492 €. Les recettes 262 134 €. Soit une différence de 221 357 €.

C'est le récapitulatif du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'excédent brut courant qui est égal au produit de fonctionnement moins les charges de fonctionnement. Cet excédent brut courant ne cesse d'augmenter depuis 2014. Cet excédent brut courant était 251 000 en 2013, 399 000 en 2014, 484 000 en 2015, 563 000 en 2016 et est arrivé à 688 000 en 2017.

L'Épargne de gestion : qui est l'excédent brut moins le solde exceptionnel, passe de 236 000 € en 2013, à 678 000 € en 2017.

La capacité d'autofinancement : c'est-à-dire l'épargne brute moins l'annuité en capital des emprunts. Elle était de - 230 000 € en 2013. Elle est allée en diminuant puisque cela était des sommes négatives pour arriver en 2017 à un résultat positif de 39 000 €.

L'évolution de la taxe d'habitation : 2013 - 14,50 %. Le taux était de 14,50 % pour augmenter jusqu'en 2017 à 19,05 %.

Le délai d'extinction de la dette qui était en 2013 de 66,6 ans a diminué en 2017 et est passée à 8,85 ans. Un délai d'extinction de la dette qui devient correct.

Les perspectives 2018. C'est un fonctionnement stable et la maîtrise qu'il nous faut des dépenses d'investissement. Il faut enrayer la situation, les marges de manœuvre pour stabiliser, gérer les dépenses de fonctionnement, baisser les dépenses d'investissement, emprunter pour l'investissement, en connaissance de cause, sans faire de gros écarts.

Les objectifs : maintien de la qualité du service public pour une justice sociale, maintien de la capacité d'autofinancement positive, limiter l'emprunt, limiter les dépenses d'investissement, limiter les dépenses de fonctionnement.

Conclusions : La commune se porte mieux, elle se désendette, elle obtient une CAF positive.

Les produits des recettes réelles permettent de dégager des résultats conséquents, donc en 2018, il s'agira de maintenir cette dynamique.

Interventions

Déclaration de Madame BURGAUD au nom du groupe Un Nouveau Rilhac dans le cadre du débat d'orientation budgétaire :

« Comme l'an dernier, nous tenons à féliciter Monsieur PERY pour la qualité du travail restitué, nous prenons acte de l'évolution satisfaisante des ratios, même si pour cela, il a fallu une hausse brutale des taux.

Nous avons retenu une définition particulièrement intéressante de ce que doit-être un DOB « Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité ».

En effet, dans le DOB présenté ce soir, et plus particulièrement pour les investissements, nous sommes étonnés de voir une dépense de 400 000 € pour l'étang de Guillot. Dans un premier temps, nous nous étonnons de voir cette dépense inscrite alors que lors de la restitution de la mission effectuée par le bureau d'études SOCAMA, il avait été décidé d'avoir un débat sur l'avenir de l'étang.

Concernant cette dépense, nous sommes d'accord pour la dépense obligatoire de 130 000 €, qui représente les travaux obligatoires.

Pour notre groupe, diminuer le montant des investissements permettra d'avoir des ratios contenus : car moins d'investissement permet de réduire le montant des emprunts et donc forcément les charges financières.

D'autre part, vous justifiez la hausse des taux d'imposition par un besoin de financement supplémentaire de 15 000 €, or il nous semble que si l'emprunt est réduit, le versement de la section de fonctionnement de 300 000 € à la section d'investissement pourrait aussi être réduit de 15 000 € ».

Madame CHADOIN : Cet étang, même si nous ne le remettons pas en eau, il faut quand même le vider pour voir les travaux qu'il y a faire.

Monsieur TESCHER : Je peux vous apporter des explications très rapidement. Comme vous l'aurez remarqué le Débat d'Orientations Budgétaires ne décide de rien, donc là, c'est bien la liste des investissements qui ont été examinés en commission de travaux. C'est la liste des investissements proposés obligatoires ou indispensables mais cela n'est pas pour autant que nous allons les faire tous puisque dans quelques semaines nous allons nous réunir de nouveau pour voter le budget 2018 et c'est à l'occasion de ce budget que seront décidés les divers investissements à faire. Concernant l'étang de Guillot, la somme qui a été passée, de 400 000 €, c'est un montant approximatif qui était proche de la réalité parce que nous avons déjà des restes à réaliser enregistrés au cours des années précédentes. Donc ces restes à réaliser plus ces 400 000 € nous amènent à la somme maximale que la SOCOMA préconise de dépenser pour l'ensemble des travaux. Maintenant il y aura une réunion la semaine prochaine de la commission de travaux qui va donner un avis sur le devenir de l'étang de Guillot, il y a d'autres commissions qui vont se saisir du sujet et il y aura au final un vote du Conseil Municipal, et c'est peut-être à cette occasion qu'il faudra que nous ayons ce débat et qu'un choix devra être fait et assumé par le Conseil Municipal sur le devenir de l'étang. Nous avons trois options c'est ce qu'il ressortait de la réunion avec la SOCOMA : une option qui est inévitable, on construit le bassin de rétention, on vide l'étang et on met en sécurité. Après on a deux autres options : Soit l'année suivante on enchaîne, on fait les travaux, il y en a eu près, de mémoire, 450 000 € y compris les restes à réaliser ou alors nous prenons la décision, en Conseil Municipal, de repousser à une date ultérieure de faire les travaux beaucoup plus tard. Ou alors on peut décider dans quelques semaines de faire disparaître l'étang de Guillot. Cette solution là me paraît un peu brutale parce qu'il nous faudrait rencontrer l'Association qui exploite l'étang. Il faudrait rencontrer le service des espaces naturels de l'agglomération pour savoir les incidences que cela peut avoir sur les cours d'eau et aussi une association qui est de très bons conseils sur le sujet sur ces rivières du Limousin.

Et il y a un dossier à creuser, parce que si nous décidons de supprimer l'étang, il est probable que les travaux à faire soient subventionnés de manière très importante, ce qui est assez paradoxale, si on fait les travaux nous ne sommes pas subventionnés et si on supprime l'étang nous sommes subventionnés. Donc cette réflexion doit être menée et ce vers quoi nous allons nous diriger, mais là encore rien n'est décidé, c'est de faire en 2018 le bassin de décantation et tous les travaux annexes et la vidange de l'étang.

Madame BURGAUD aurait souhaité que cela soit discuté en amont.

Monsieur MIGOZZI : Je martèle l'idée qu'apportait Didier TESCHER, autant à la limite on peut pour la section de fonctionnement voir émerger certaines priorités budgétaires sur lesquelles l'expression n'est pas terminée ce soir, autant pour la section d'investissement, c'est un « fourtout », il n'y a eu aucun choix, globalement on s'est contenté d'agréger les besoins exprimés par les différentes commissions qui ont été distribués en deux catégories, des dépenses jugées indispensables, incontournables et des dépenses jugées nécessaires, donc moins urgentes mais répondant à des attentes fortes de la population ou des services pour la qualité de la vie quotidienne des Rilhacois. Donc là, on n'a pas tranché, alors ce qui peut vous troubler et j'en conviens avec vous, c'est que les 400 000 € de Guillot ont été identifiés. Est-ce à dire que nous allons engager 400 000 € dans cette opération dès le budget 2018, moi je peux déjà vous dire que, au nom de notre groupe, n'y est pas favorable. En revanche on ne revient pas sur ce que j'ai dit, les travaux de sécurité prévus par SOCOMA, au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 138 000 €, sont eux, de toute manière, incontournables.

Madame BURGAUD : Je suis d'accord avec vous, mais il me semble que l'on est dans le Débat d'Orientations Budgétaires et que nous avons le droit d'exprimer notre vision. On c'est juste exprimé.

Monsieur MIGOZZI : Ma remarque visait à vous rasséréner, pas à vous critiquer.

Madame BURGAUD : Je ne suis pas inquiète, mais nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires, nous sommes dans un débat de démocratie participative, donc on vous donne notre avis.

Monsieur MIGOZZI : Puisque nous sommes dans un débat de démocratie participative, de démocratie représentative, moi je peux au moins vous donner mon avis, mais qui n'est pas seulement le mien puisque ce point va être repris dans la déclaration du groupe Avenir que je vais lire au nom du groupe en l'absence de la Présidente, Nadia BOUCHAREYCHAS. Puisque vous l'avez évoquée, que c'est un point un peu aveugle, effectivement dans son introduction, Annick CHADOIN ne l'a pas évoqué, c'est les taux d'imposition. Là dans le DOB figure, l'hypothèse d'une augmentation, certes mesurée, mais d'une augmentation quand même de la taxe d'habitation à hauteur de 1 %. Je peux vous dire que de notre groupe, et ça cela figurera ensuite dans la déclaration que je vais lire ensuite, notre groupe n'est pas favorable à cette augmentation. Et nous considérons que l'état des finances assaini pas des mesures sévères, mais qui nous incombait de prendre par esprit de responsabilité, l'état de nos finances nous permet actuellement d'envisager de ne pas proposer de hausse d'impôts pour cette année et si possible pour les années à venir.

Déclaration de Monsieur MIGOZZI au nom du Groupe Avenir :

La nouvelle majorité élue au printemps 2014 a dû, à son corps défendant mais par esprit de responsabilité, décider d'augmenter très fortement les impôts locaux en 2014 et surtout en 2015 : il a fallu en effet faire face à une situation budgétaire très dégradée par les choix d'investissement effectués lors du mandat précédent, et éviter dans l'urgence la mise sous tutelle de la commune. Cet effort fiscal demandé à toutes les Rilhacoises et tous les Rilhacois a porté ses fruits : les comptes de la commune sont aujourd'hui assainis, avec une capacité d'autofinancement (CAF) nette positive pour la première fois depuis dix ans, et un délai d'extinction de la dette inférieur à 9 ans, alors qu'il était de 66 ans en 2013 et de 29 ans en 2015... Ce redressement, reconnu par la cellule de surveillance des collectivités à la préfecture, devrait nous permettre en recourant raisonnablement à l'emprunt, donc sans remettre dans le rouge les comptes de la Commune, de financer dès 2018 les équipements que les différentes commissions ont identifiées comme nécessaires pour améliorer au quotidien la vie de tous, tout en permettant d'une part de lancer le projet de construction d'une nouvelle halle des sports, d'autre part de procéder aux travaux de mise en sécurité de l'étang de Guillot.

Grâce à des efforts de rationalisation des services et une gestion vigilante, et malgré la baisse de la DGF servie par l'Etat -baisse que nous avons dénoncée dès 2014 -, nous pouvons par ailleurs aujourd'hui présenter un budget de fonctionnement en équilibre, en contenant la hausse aux alentours de + 2,1 %. Le gouvernement voudrait certes contraindre les collectivités territoriales à plafonner leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 %, et pour ce faire, les pousse à réduire la masse salariale, mais nous refusons ces injonctions car elles nous paraissent contradictoires avec le maintien de la qualité du service public.

Les ressources de la commune nous paraissent aujourd'hui suffisantes, surtout si nous continuons avec rigueur à optimiser nos dépenses, pour ne pas recourir par principe à une hausse des impôts locaux, même limitée. Nous nous prononçons donc pour le maintien des taux d'imposition actuels, que nous savons déjà très élevés en comparaison des communes de la même strate en Haute-Vienne.

Tout en préservant la qualité des services dont bénéficient les habitants de notre commune, nous souhaitons que soit poursuivi de manière active dans chaque secteur de l'action municipale un effort de rationalisation des moyens engagés (financiers, techniques et humains), afin de préserver, dans toute la mesure du possible, la soutenabilité du fonctionnement sans recourir à une augmentation des impôts dans les années à venir.

Nous souhaitons par ailleurs, pour être en mesure de financer rapidement de nouveaux équipements nécessaires à la vie associative et aux clubs sportifs, que soit inscrit dans le budget 2018 au titre des recettes de la section d'investissement le produit de la vente à venir du bâtiment de l'ancien relais de poste de Cassepierre, pour lequel, au vu de son état de vétusté, des travaux de réhabilitation et de remises aux normes sont indispensables, mais constitueraient une charge trop importante pour la Commune.

Ordre du jour :

- Débat d'orientations budgétaires 2018
- Questions diverses

1- Rapport d'orientations budgétaires 2018

Rapporteur : Mme CHADOIN

Délibération n° 2018-03-01

Madame le Maire explique que les dispositions sur l'élaboration des documents budgétaires ont été modifiées à la suite de la publication de la loi NOTRe.

Les articles 106 et 107 de la loi NOTRe renforcent les obligations des communes de plus de 3 500 habitants en matière de transparence et de responsabilité financières. Ils modifient à cette fin les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle explique que ces dispositions modifient le débat d'orientation budgétaire. En outre, elle doit dorénavant présenter un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Elle propose de se baser sur le document fourni pour le débat qui regroupe l'ensemble de ces éléments.

Elle précise que cette délibération ainsi que le rapport d'orientations budgétaires seront transmis au Préfet mais aussi au Président de Limoges Métropole.

Le conseil municipal,

Après avoir débattu des orientations budgétaires,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

Vu les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5536-1 et L5622-33 du C.G.C.T.,

Décide à l'unanimité,

- de valider la présentation des orientations budgétaires énoncées lors du débat,
- de donner tout pouvoir au Maire pour sa diffusion.

Questions diverses

Madame SIMONNEAU demande pourquoi les arbres ont été coupés, en face du gymnase. Monsieur TESCHER répond que c'est dans le cadre de l'aménagement du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements cyclables. Donc la piste cyclable va partir de la rue Bernard de Ventadour, prendre de la rue Maurice Rollinat, passer devant le terrain de pétanque, où là aussi des arbres ont été abattus pour permettre de faire passer la piste cyclable dans l'herbe en dessous du parking. La piste va se prolonger sur le trottoir jusqu'à l'entrée de la rue Pierre de Coubertin, donc traverser la rue et pour qu'il y ait une mise en sécurité, à ce carrefour, où il y a pas mal de circulation et surtout de stationnement un peu anarchique, il a été décidé, en accord avec l'agglo de prolonger la piste pour la faire passer en bout le long du terrain en herbe, le long de la maison qui est isolée pour arriver jusqu'au petit chemin où la piste se terminera sur le parking de la Place du 19 Mars.

Madame SIMONNEAU demande s'il y aura un parking pour des voitures.

Monsieur TESCHER répond que dans la foulée, il est prévu avec les services techniques de mettre la partie en herbe, où tout le monde se gare, des places de stationnement si besoin, de faire un aménagement en bi-couche. Les services techniques vont aplanir et feront un revêtement simple de façon à ce que les voitures ne se garent plus dans la boue, et une barrière sera installée pour protéger la voie cyclable.

Madame SIMONNEAU : rue Auguste Renoir, la piste cyclable, les trous rouges et blancs et les places de parking devaient être mis à l'essai pendant 6 mois pour être validés. Le trottoir est contre les murs des maisons et pas très large. La piste cyclable avec le marquage au sol, ce n'est pas très esthétique. Une place de parking devant une sortie de garage a été installée et les voitures se garent sur les trottoirs.

Madame SIMONNEAU demande qui a fait les peintures ?

Monsieur TESCHER répond qu'il y aura des choses à ajuster. Les écluses ont été mises en test pour 6 mois et on verra ce que cela donnera. Heureusement c'est bien qu'elles soient en test et que l'on est pas mis des matériaux en dur définitif puisqu'un riverain a des problèmes pour

rentrer et sortir de chez lui et qu'il continu de se garer sur le trottoir car il a du mal à rentrer. Nous ferons vérifier sur place, par les services techniques, si vraiment ce riverain a des problèmes d'accès à sa maison et à son entrée charretière. Si c'est le cas on verra avec l'agglo pour déplacer légèrement l'écluse en question et dans tous les cas, il est prévu assez rapidement, d'ici une dizaine de jours, qu'un courrier soit fait à l'ensemble des riverains en leur rappelant le code de la route, à savoir, que les trottoirs, ni les pistes cyclables sont des lieux de stationnement, c'est interdit par le code de la route, donc il s'agira d'un premier avertissement sans frais, mais si nous constatons que les riverains continuent à se garer à cet endroit alors que l'on a créé quatre places de stationnement et il y a un parking de l'autre côté de la rue. Si ils continuent à se garer sur le trottoir nous ferons appel à la gendarmerie pour régler le problème.

Madame SIMONNEAU fait remarquer qu'une place de stationnement a été faite devant un portail.

Monsieur MIGOZZI répond que cela est une erreur qui a été signalée lors de la permanence de Sylvie DEBIAIS et dont on s'est avisée, car on n'a pas l'œil à tout. Car mettre une place de parking devant l'entrée d'un riverain, cela n'est pas normal.

Monsieur TESCHER : sur les largeurs de voie. D'abord la règle, c'est dans l'ordre : les terrains, le trottoir piétons, la voie cyclable et la chaussée. Ceci est une obligation. Cela se décline dans ce sens-là. Piétons, vélos, chaussée.

Les largeurs sont des largeurs réglementaires. Le règlement fixe des largeurs pour des trottoirs, pour des voies cyclables, pour les chaussées. Donc là, l'agglo est partie des règlements en question. La aussi, au vu des obstacles présents sur le trottoir, tableaux électriques, poteaux, boîtes aux lettres qui dépassent, les gens qui laissent leur poubelle dehors. La largeur requise pour les piétons n'est pas respectée partout. Ce qui l'est visiblement c'est la largeur requise pour la voie cyclable, après comme il n'y a pas d'obstacles, pas de séparation matérielle entre la voie piétonne et la voie cyclable, il y a une tolérance. Quelqu'un en fauteuil ou avec une poussette a le droit de déborder sur la voie cyclable pour continuer sa progression surtout s'il y a un tableau électrique.

Monsieur ? a été surpris par ce qui a été livré par l'agglo. J'espérais une autre piste cyclable que le revêtement qu'il y a et d'autre part je préciserais que la voie impose un revêtement différencié quand une piste cyclable est sur le trottoir, pour différencier la piste cyclable et les piétons, afin que les personnes non voyantes puissent faire la différence. Si cela doit être modifié, il faut qu'il y ait une vraie piste cyclable tel qu'on le conçoit. Et d'autre part la largeur piétons, c'est 1,10 m voir 1,15 m maximum. Revoir le revêtement dans le temps.

Patrice JOFFRE souhaiterait qu'il y ait une synthèse sur les entretiens annuels d'évaluation concernant les conditions de travail et le bien-être au travail

Monsieur PERY répond que l'on n'a pas le droit de divulguer ses informations. Sauf si l'autorité territoriale, sous sa responsabilité, autorise.

Monsieur TESCHER répond, que cela a été évoqué en commission du personnel. Le problème de la confidentialité, il faut le respecter, évidemment. Mais il est possible que l'autorité compétente, en l'occurrence, Annick CHADOIN, puisse s'en occuper, car elle a le droit de consulter les dossiers en question et d'ailleurs, elle s'est proposée de faire la synthèse. L'idée étant d'aller chercher des éléments récurrents qui permettent de cerner les conditions de travail du personnel, le bien être au travail, etc...sans pour autant aller focaliser sur certains employés, puisque nous serons sur des généralités. L'exemple que j'évoquais en réunion du personnel, c'est que si quelqu'un se plaint de la difficulté de l'application du code de l'urbanisme en raison de l'aménagement de son bureau, on comprendra très vite de qui il s'agit, puisqu'ils sont deux à travailler à l'urbanisme et il n'y en a qu'un qui est technicien. Par contre si les gens parlent de conditions matérielles compliquées, là on est plus flou et là on peut ne pas cibler l'agent. L'intérêt il est là et comme le compte rendu de la commission du personnel n'a pas encore été diffusé, ce point a bien été évoqué et Madame CHADOIN a dit qu'elle se chargerait de faire la synthèse en question.

Madame CHADOIN répond qu'il faut être très prudent.

Monsieur MIGOZZI : C'est un point d'information sur le haut débit et le très haut débit. Pour vous informer je vais suivre la trame que j'ai rédigée hier matin à la sortie de la réunion, que nous avons eu, Mme CHADOIN et moi-même, avec Dominique GAYOUT, qui est le responsable chez Orange de la relation avec les collectivités territoriales. D'une part le sud de la commune va bénéficier d'une opération de montée en débit qui est intégralement financé par Limoges Métropole, comme vous le savez, d'un montant d'environ 100 000 € et que cette opération de montée en débit va en principe résorber la fracture numérique dont souffre tout le sud de la Commune, c'est-à-dire tous les abonnés du réseau cuivre qui dépend du suréquipement situé entre l'actuel lotissement de Bramaud et le lotissement de la Croix du Sud. Je n'y reviens pas, plusieurs articles ont été publiés dans Rilhac.

Monsieur TESCHER : quand la mise en service.

Monsieur MIGOZZI : La mise en service est annoncée pour le mois de mai 2018 et une réunion publique d'information et de conseil sera organisée à ce moment-là. La date de la réunion publique n'est pas encore arrêtée. Dorsal, aux dernières nouvelles, m'a informé, en tant qu'adjoint au Maire de Rilhac et en tant que vice-président de l'agglo en charge de ce dossier que la livraison était prévue pour le mois de mai.

Nous avons rencontré Orange, qui lui venait nous présenter le début des travaux du déploiement du FTTH (Fiber to Home), la fibre qui va jusque chez l'abonné, sur le territoire de notre commune, travaux qui vont s'échelonner entre 2018 et 2020. Je vous rappelle qu'Orange dispose, au titre de la zone conventionnée, le monopole du déploiement du FTTH sur le territoire de Rilhac comme sur l'essentiel des communes de la communauté d'agglomération.

Orange nous avez sollicité en septembre pour formaliser les attentes de la Commune. Et nous avons répondu, je cite « conformément à votre doctrine en tâche d'huile, nous souhaitons que Orange engage le déploiement du FTTH, en commençant par les secteurs Nord-Ouest et Centre de Rilhac qui sont les plus densément peuplés. Sachant que le secteur Sud, comme vous le savez, va bénéficier parallèlement, un peu plus tôt de l'opération montée en débit. Par ailleurs, le secteur Nord Est, Cassepierre et autour, a déjà fait l'objet d'une autre opération de montée en débit, il y a quelques années, à l'occasion d'une connexion d'une entreprise. Donc Monsieur GAYOUT nous a présenté le découpage des deux lots auxquels Orange a décidé de déployer le FTTH en 2018. En principe d'ici l'automne, d'après l'annonce, il a même dit que premier client commercial servi dans le courant de l'été, donc dans les six mois qui viennent, normalement. Ce découpage des lots ne répond que partiellement à notre attente, comme le visualisera la carte jointe qui sera reproduite dans le bulletin de vivre à Rilhac et dont un exemplaire est à votre disposition dans le bureau du service urbanisme.

Qu'est-ce qui va être éligible cette année au FTTH. Orange nous a présenté deux tranches qui correspondent en fait à une portion du Centre Bourg. Pour le dire simplement, seront éligibles au FTTH, le secteur du Peryou, du Gué du Marchand, du lotissement de la Mazelle, zone colorée en bleue et pour la zone colorée en rouge relèveront : La Bische, Les Prés de la Bische, le Caillou Blanc, Davalat et Chemin du Moulin Chabrou. Cela donne un découpage qui est à la fois cohérent et pas complètement, puisque Orange nous a justifié techniquement ce découpage en disant qu'il constituait des poches correspondant à 300 habitations à peu près. Cela donne quelque chose qui paraît cohérent mais pas vraiment puisque dans la zone dite rouge on a l'impression que la zone FTTH borde la départementale au Nord et au Sud il y a un secteur, secteur qui correspond globalement au secteur Henri Granger, par exemple, pour dire simplement que lui ne sera pas couvert par le FTTH, du moins pas cette année. Globalement c'est ce que j'ai dit dans l'article, il faudra, en principe, attendre 2019 et une nouvelle tranche de travaux dont Orange n'a découvert à ce jour, au demeurant, ni le planning, ni le périmètre. Et donc Orange n'a pas voulu nous en dire plus, pour 2019 et 2020. On a supputé, parce qu'il nous l'a laissé entendre, que le Sud de la Commune serait traité forcément en dernier, puisque le Sud de la Commune va bénéficier de la montée en débit dès le mois de mai, donc bénéficier d'une attente favorable, une position d'attente relativement correcte. Après les autres secteurs, on ne sait pas trop si cela viendra en 2019 ou 2020. Il nous a dit que tout serait traité en 2020. Je vous rappelle qu'Orange est, sur ce dossier, est le seul

décideur en dernier ressort.

Pour rester dans le même domaine, Madame CHADOIN informe que la Mairie est fibrée. Nous avons un débit descendant d'à peu près 95-97megas et un débit montant identique.

Monsieur MIGOZZI : c'est le volet complémentaire et au demeurant préalable de l'opération de montée en débit qui a aussi été intégralement financé par Limoges Métropole sans que l'on est eu besoin de recourir à un montage de fond de concours car là c'est une dépense que Limoges Métropole pouvait prendre directement en charge totalement.

Fin de séance 21h20